

Monde Tsigane

JOURNAL

TRIMESTRIEL N°11 - AVRIL 2004 - 3,8€ / 25 FRANCS

Editorial

L'important est de savoir et de ne pas oublier

La meilleure façon de ne pas oublier est de rappeler sans cesse ce qui s'est passé, pourquoi et comment cela s'est passé et d'en tirer les leçons pour le présent et pour l'avenir.

Monde Tsigane a décidé de participer à ce travail de mémoire dont l'objectif est d'obtenir, comme le souligne Claire Auzias, une meilleure reconnaissance publique de la persécution des Tsiganes et la sauvegarde des lieux où ils ont été enfermés.

Il ne faut pas cependant oublier que, notamment en Allemagne, la persécution des Tsiganes a été plus imposée par la population allemande elle-même que par le pouvoir nazi.

En France, les camps pour y rassembler ceux que l'on n'appelait pas encore "Gens du Voyage", ont été créés par la loi du 06 avril 1940 et certains en sont sortis bien après la libération.

Il n'est pas indifférent de rappeler cela car nous constatons qu'en Europe et notamment en Europe centrale et ailleurs, les rescapés et leurs descendants "ont repris après la guerre exactement la place qu'ils occupaient avant : celle d'une minorité suspecte et méprisée" (Cf. le Nouvel Observateur du 08 janvier 2004 sur "La persécution des Tsiganes par les nazis" de Gwenter Lewy).

Ne regardons pas seulement dans les pays d'Europe centrale, où le Monde du 17 mars 2004, nous décrit la misère des "ghettos tziganes de l'est de la Slovaquie".

Regardons chez nous où se développe un climat d'exclusion et de discrimination.

Que dire au Voyageur qui reçoit, le 10 février 2004, de son assureur une lettre de résiliation de son contrat ainsi motivée : "En effet, nous venons d'apprendre que vous êtes considéré comme personne du voyage ; or **malheureusement dans ce cas**, nous sommes contraints par les compagnies avec lesquelles nous travaillons de résilier les contrats dès que nous en avons connaissance" !

Persécution, exclusion, discrimination ? Amis lecteurs, choisissez, vous êtes surs de ne pas vous tromper.

Que dire encore de ce représentant d'un parti politique français qui proclame aux électeurs qu'il veut séduire à Lezoux (ndlr : petit village du Puy de Dôme près de Thiers) : "Les Gens du Voyage vous prennent en otage" car ils "ne participent en rien à la solidarité nationale, ni par leurs impôts, ni leur travail, mais reçoivent tout d'elle à la charge des contribuables français" !

Que dire de ce tract odieux émanant d'un soi-disant Front de libération de Provence qui proclame : "Ras le bol des gitans qui volent nos voitures, qui cambriolent nos maisons, qui pourrissent notre environnement ; Et nos hommes politiques que font-ils ? Ils se moquent bien de tout cela ; ce qui les intéresse, c'est d'être à la tête de la région pour les prochaines élections. Alors réglons le problème nous-même puisqu'ils n'en sont pas capables. Prenons les armes et exterminons cette vermine, jusqu'au dernier ; pas de pitié, hommes, femmes, enfant et nourissons ..." Sans commentaire...

Disons seulement au nom de tous les voyageurs que si le pouvoir politique ne fait rien, l'exclusion et la discrimination, à l'égard des Gens du Voyage, continueront à prospérer.

Une nouvelle fois nous disons : attention danger.

L'ARTAG ■

Un rond-point face à l'Histoire



Suite à l'agrandissement d'une zone industrielle sur le territoire de la commune de Montreuil-Bellay, il est question d'aménager un rond-point qui risque de faire disparaître une partie essentielle du site de l'ancien camp de nomades. Le seul bâtiment qui restait intact et les colonnes de l'ancien poste de garde ont déjà récemment été supprimés à l'occasion de la création d'un premier rond-point et lors d'un élargissement ponctuel de la route qui longe les anciens barbelés.

Il n'est pas question d'empêcher l'aménagement de ce nouveau rond-point, mais il serait très possible de le dévier légèrement pour épargner le site en question, le seul en France de ce type ayant conservé des vestiges importants. La circulation s'en trouverait légèrement ralentie ce qui ne serait pas un mal dans une zone promise à un important trafic.

Le problème qui se pose est de savoir s'il y a volonté, pour certains, de faire disparaître les dernières traces du site d'un ancien camp de concentration français pour les Tsiganes pendant la Seconde Guerre mondiale, alors que c'est le seul qui en garde encore aujourd'hui, ou s'il n'y a aucune volonté de les conserver, ce qui, il faut en convenir, revient au même.

C'est pourtant un devoir de mémoire à assumer et il serait facile de l'assumer ici puisque subsistent ces traces, existe une stèle commémorative et, chaque année, s'y déroule une cérémonie nationale officielle du souvenir le dernier samedi d'avril.

Aussi nous demandons-nous s'il serait possible de protéger officiellement ce site. Le terrain est privé et son propriétaire ne serait pas contre la sauvegarde. ■

Jacques SIGOT, Historien et enseignant

Inquiétude et mobilisation

pour le site du camp d'internement des nomades à Montreuil-Bellay, dans le département du Maine et Loire, menacé par l'aménagement d'un carrefour giratoire.

Jacques Sigot vous raconte, dans ces pages, l'histoire de ce camp. Il est nécessaire de tirer ce passé de l'oubli, reconnaître ce qu'il fut, dénoncer les conditions de l'enfermement de ces femmes et de ces hommes qui en souffrirent. Mais ce camp n'est pas exceptionnel et n'a rien d'unique. Dès le début de l'année 1939, de nombreux centres d'internement administratif furent créés, regroupant les nomades et autres "indésirables", comme à Rivesaltes, Mérignac, Arc Et Senans... et bien d'autres.

L'association Etudes Tsiganes a pour mission de contribuer à la connaissance de l'histoire, de la culture, et des conditions de vie des groupes tziganes et de promouvoir les valeurs culturelles dont ces groupes sont porteurs.

Dans ce but elle travaille en étroite rapport avec la direction de la Mémoire du ministère de la Défense depuis plusieurs années. Deux numéros de la revue Etudes Tsiganes (1995 et 1999) ont déjà été consacrés à l'internement des Tsiganes en France. D'autres manifestations ont été organisées par Etudes Tsiganes, telles la remise du prix Romanes 2003 (fondé en 1983 par l'écrivain tzigane Matéo Maximoff) au photographe Mathieu Pernot pour son livre "un camp pour les bohémiens, mémoire du camp d'internement pour nomades de Saliers", ou encore la projection du film de Raphaël Pilloso "La route de Limoges", qui rappelle le souvenir du camp de Poitiers, lieu d'internement mais également de déportation de certains vers les camps d'extermination nazie.

Un livre paru récemment, "la persécution des Tsiganes par les nazis" de G. Lewy* (avant propos d'Henriette Asséo) contribue à éclairer cette histoire méconnue et appelle à une prise de conscience sur ces lieux d'internement, décrits comme "des maillons de la solution finale".

Mais, comme à Montreuil-Bellay, les conflits entre aménageurs du territoire et gardiens du souvenir sont fréquents (voir Compiègne par exemple). Souhaitons que l'initiative civique de l'association Etudes Tsiganes, prolongeant et amplifiant le cri d'alarme jeté par Jacques Sigot contribue à favoriser l'émergence d'une mémoire tzigane souffrante, mais aussi à faire prendre conscience que les phénomènes de rejet et de méfiance sont de toutes les époques, que l'on pense au récent conflit du Kosovo ou, encore plus près de nous, à la situation des Roms de l'est.

Jacqueline CHARLEMAGNE ■
Etudes Tsiganes

* voir rubrique Pour en savoir plus P6

Dans ce numéro

P2 Chronique juridique :

Une décision de justice intéressante et témoignage

Actualités

Gens du Voyage et ancrage territorial
Brèves de terrains

P3 Témoignages

A la patinoire
A propos du génocide

P4 Zoom sur ...

Génocide et internement des
Gens du Voyage : reconnaître
le douloureux passé de nos
concitoyens

Le génocide des Tsiganes d'Europe

Un camp de concentration :

Montreuil Bellay 1941-1945

Le devoir de mémoire

P6 L'association ARTAG

Annonce de l'assemblée générale

Insertion par l'économie

Une journée au parc de la Tête d'or

Participation au

"monde est mon village"

Info pratique : le prêt caravane

Actualités culturelles

A propos d'événements festifs

Des nouvelles de Sinti Swing

P7 Pour en savoir plus

Sur le génocide,
mais pas seulement

P8 Et encore

Persécutions d'hier et d'aujourd'hui

Sur les agissements des uns

et des autres

Une décision de justice intéressante

Carmen stationnait sur un chemin avec sa résidence mobile autrement dit sa caravane. Le maire prétendait que le chemin appartenait à la commune, et, possédant un terrain d'accueil, décida de saisir le président du Tribunal de Lyon pour obtenir l'expulsion de Carmen ainsi que "toutes autres personnes composant le groupe des Gens du Voyage (ainsi installées)". Carmen en effet n'était pas seule, elle avait avec elle sa famille. Carmen a pris une avocate et s'est défendue.

Dans sa décision du 5 janvier 2004, le juge retient en sa faveur :

Qu'elle prouve que le chemin où elle stationne n'appartient pas à la commune mais à une société privée ;

Que l'aire d'accueil de la commune est totalement inutilisable, notamment les sanitaires sont hors d'usage.

Le juge rappelle les dispositions de la loi Besson du 5 juillet 2000, modifiée par la loi Sarkozy du 18 mars 2003, à savoir :

Lorsqu'une commune a un terrain d'accueil aménagé conformément à la loi, le maire peut, par arrêté, interdire le stationnement des caravanes en dehors de l'aire d'accueil ;

Si l'interdiction de stationner n'est pas respectée, le maire peut saisir le juge pour faire expulser le Voyageur stationnant sur un terrain privé, si le stationnement porte atteinte

à la salubrité, à la sécurité ou à la tranquillité publiques.

Le juge précise encore dans sa décision que le schéma départemental du Rhône a été signé le 22 avril 2003 et que les communes ont deux ans pour réaliser l'aire d'accueil qui leur est imposée par le schéma selon des normes fixées par le décret du 21 juillet 2001 : une douche, deux WC pour cinq caravanes, alimentation en eau et électricité pour chaque caravane.

Ces rappels et précisions étant faites, le juge constate que :

- Le terrain actuel est hors d'usage ;
- La commune ne s'est pas conformée aux textes ;
- L'aire prévue pour elle par le schéma n'est pas réalisée ;
- Elle ne précise pas en quoi le stationnement porte atteinte à la salubrité, santé ou tranquillité publiques.

Enfin le juge ajoute que tant que le terrain d'accueil existant n'est pas réhabilité, Carmen, par nécessité, peut rester là où elle se trouve.

La commune doit respecter la décision du juge et réaliser ce qui lui est imposé par le schéma départemental. Les services de police doivent respecter eux aussi la décision du juge.

La copie de la décision est disponible à l'ARTAG.

Jean BONNARD ■

Témoignage : "on est allés jusqu'au bout"

Quand Carmen Lepape et son mari, Laurent Bastien se sont installés en octobre dernier sur un terrain dans la zone industrielle de Genas, la mairie, par l'intermédiaire d'un huissier, a tenté de les faire partir. Retour sur le procès qui les a opposés à la mairie de Genas...

Comment tout cela a-t-il commencé ?

Quand on était sur la place, il y a un huissier qui est venu avec la police municipale, le premier jour qu'on est arrivé. C'était au mois de septembre, ça fait cinq mois. L'huissier il a voulu nous faire partir, on a dit " Non, faites un référé, et on verra, on partira, on verra selon le référé ".

Ils nous ont fait un référé, ils nous ont mis le vol d'eau, vol de courant. L'eau, on l'a reconnu, on s'est branché sur la pompe, mais l'eau c'est la vie ! Je comprend pas bien le vol d'eau. Vol de courant, je comprends encore, mais on n'a pas volé le courant, on avait des groupes (électrogènes).

Après on a appelé l'Artag. Vous, vous avez dit : "Il vaut mieux prendre un avocat et rester". C'est à cause de ça qu'on est resté. On a pris un avocat, et puis elle nous a suivi dans nos démarches. Pour une fois on avait une avocate pour nous défendre.

Des fois on a tort, mais des fois on a raison et ça se retourne en tort. C'est souvent que ça arrive. Eh ben pour une fois qu'on avait raison et que ça s'est pas retourné en tort contre nous !

Mais, si on n'avait pas eu l'avocate, on aurait perdu... Et même sans l'Artag, on aurait perdu parce que nous on savait pas comment il fallait faire, comme certains Voyageurs.

Et le jour même du procès ?

C'était long ! On était à deux au tribunal [Carmen et son mari]. Chez les Voyageurs on est solidaires, mais pas assez. On vient pas tous ensemble au tribunal. On aurait dû tous y aller, on n'était que deux à y aller. Et c'est ce que le juge a trouvé bizarre. Il a demandé : " Comment ça se fait qu'il y a si tant de caravanes et qu'il y a que vous Mme Lepape qui se trouve devant les tribunaux ? " Et on a gagné. On n'était que deux. Alors imaginons qu'on est plus !

Le juge a décidé que la mairie ne pouvait pas expulser Mme Lepape et sa famille, ils peuvent donc rester sur le terrain.

Le Voyageur, il faut qu'il comprenne que l'union, ça fera la force. C'est ce que je voudrais dire dans ce journal. Il y en a toujours un qui ne vient pas : ou il a le petit malade, ou il a quelque chose à faire, ou il a pas le temps.... Ça va pas quoi ! Faut tous y aller ou faut pas y aller, mais faut pas se plaindre après.

Enfinement, cette décision n'est que l'application de la loi...

Je pense que d'après la loi Besson, on a quand même des droits... la preuve c'est que ça nous est jamais arrivé ça avant. C'est bien que le juge ait appliqué cette loi. On est tombé sur un bon juge, pour une fois.

C'étaient nos droits, comme tout citoyen français, puisqu'on est en France. On est français de trois ou quatre générations dans les deux sens.

Et pour la suite ?

Si on peut rester, on reste. Voilà.

Et s'il fallait recommencer, y retourneriez-vous ?

Oui, nous oui, pas de problème. Et à chaque fois on recommencera. Nous on n'a pas peur. Faut avoir la loi avec nous, quoi.

Ce n'était d'ailleurs pas la première fois, au mois d'août déjà ils avaient été au tribunal (sans avocat) contre la mairie de Jonage.

Des conseils à donner aux Voyageurs qui se trouveraient dans la même situation ?

Il ne faut pas qu'ils aient peur de la justice, parce que la justice est pas contre eux. Quand on a été voir l'avocate, c'est ce qu'elle nous a dit : " N'ayez pas peur, vous avez quand même des lois avec vous, ne croyez pas que tout est contre vous ".

Ça on voudrait leur dire.

Il faut être plusieurs à y aller jusqu'au bout. Et puis il faut contacter l'Artag qui nous a bien conseillé, bien aidé et l'avocate aussi. "

Propos recueillis par Tatiana BECHAUX ■

Gens du Voyage et ancrage

Nous avons reçu ce texte de Roland Gruart, diacre et membre de la Commission Consultative des Gens du Voyage.

" Caisse de résonance, je ne fais que mettre en forme la foule de témoignages et d'attentes qui me sont rapportés partout où je suis reçu comme un ami loyal qui ne ménage pas sa peine à monter au créneau. D'aucuns se montreront sceptiques, dubitatifs sur mes perspectives utopiques. C'est leur droit. Qu'ils le sachent tout de même, et mes amis voyageurs ne s'y trompent pas, je ne tergiverse pas non plus à désavouer les comportements délictueux objectivement imputables à des personnes issues de leur communauté. Le "zoom" grossissant ne les épargne pas. C'est bien injustement que la faute de certains suffit à jeter l'opprobre sur tous. Que ces lignes fassent leur chemin, encourageant la communauté du voyage à se responsabiliser localement, à partager son art de vivre, son rapport au monde et la population sédentaire à moins se barricader dans ses certitudes de tout bien régir de la répartition des biens, de l'espace et du temps. "

Est-ce une tare indélébile que d'appartenir à la communauté Tsigane et Gens du Voyage, présents en France depuis 6 siècles ?

La déclaration universelle des droits de l'Homme affirme : "tous les hommes naissent libres et égaux ..." Or, en 2003, dire son appartenance à une communauté itinérante, occuper l'espace autrement que le monde sédentaire, majorité dominante, ne va pas de soi pour vivre en paix avec les autres, sans se renier.

Concrètement, dans l'Oise, dans un canton parmi d'autres, à la périphérie d'une des 5 villes principales du département, un processus de semi-sédentarisation s'est engagé à l'initiative des Gens du Voyage sur des terrains familiaux dont ils ont fait l'acquisition.

J'en suis le témoin dans mon propre environnement et au-delà, en raison de ma charge d'aumônier. Il s'est amplifié à proportion de l'inertie des pouvoirs publics, paralysés par la résistance des élus, à mettre en œuvre une avancée législative qui comptera dans l'histoire.

Et l'initiative de l'**ancrage territorial** conduite par les Gens du Voyage ne marque aujourd'hui aucune pause.

Imaginons que je sois dans la situation d'une personne du Voyage, séjournant en caravane une bonne partie de l'année, avec les membres de ma famille, sur un terrain dont je suis propriétaire, mais "litigieux" quant au classement du POS, quels que soient mes requêtes d'humanisme et l'appui d'interventions morales ! La municipalité reste sourde. En plus mon cas n'est pas isolé, mais nous sommes plusieurs familles en parenté qui avons négocié l'achat d'une parcelle, à proximité dans les mêmes conditions.

L'affichage en Mairie informe et invite les administrés à venir :

Consulter les projets concernant l'aménagement du territoire (extension de la zone constructible, classifications diverses, zone agricole, industrielle, protégée pour l'environnement, aménagement différé, etc...)

Faire part de leurs observations en les consignants sur un registre, afin que les décisions à prendre reflètent au mieux, démocratiquement et dans la transparence, les souhaits du plus grand nombre d'habitants.

Question : Depuis tant d'années que nous vivons sur le territoire communal de N...., aucune référence à notre présence ni aucune suggestion sur le

Brèves de terrains

La mise en place du schéma se poursuit sous l'impulsion du Préfet chargé des Gens du Voyage.

A ce jour, 22 communes sur les 41 ont commencé à se pencher sur la question en proposant des terrains. L'ARTAG s'inquiète de la lenteur à laquelle sont menés les projets. La date butoir d'avril 2005 arrive à grand pas. Notre crainte est de voir fleurir des projets à minima qui respecteront bon an mal an les décrets, mais dont la qualité sera très incertaine. Par ailleurs des communes pourront utiliser la pression des pouvoirs publics pour justifier des projets insatisfaisants en terme de fonctionnement.

L'ARTAG est aussi inquiète des regroupements de projets sur une même commune, principalement pour des raisons financières. L'économie faite à priori risque de coûter beaucoup plus cher à posteriori au niveau du fonctionnement.

Xavier POUSET ■

territorial

classement spécifique de nos terrains, litigieux souvent, mais aménagés de fait ? Va-t-on nous exproprier, nous exclure et nous remettre sur les routes dans la contrainte ? Sommes-nous considérés comme des administrés... différents, mais administrés tout de même ?

Qui peut nous aider à faire part de nos observations pour qu'elles soient consignées dans ces registres ouverts aux administrés ?

Nous rendrions compte des raisons évoquées ci-dessus par un "Gadjo" qui nous connaît, nous respecte et nous estime, sur la motivation essentielle de notre stationnement à l'année parfois, sur des terrains privés. Le grand âge venu, nous aimons pouvoir y accueillir nos enfants.

Peut-on nous reprocher d'avoir pallié par nous-mêmes la défaillance des pouvoirs publics à aménager suffisamment des places de stationnement décentes, nous permettant de voyager sans "squatter" un emplacement, de crainte de n'en point trouver 50 ou 100 Km plus loin ! Au lieu d'avoir accompagné nos initiatives lorsque nous nous engageons dans l'achat d'une parcelle, nous n'avons rencontré que des refus sans appels en nous assignant devant les tribunaux administratifs, en nous enfermant dans le dilemme du terrain constructible ou non, sans alternative intermédiaire, ni prix de vente équitable en conséquence. Un peu de bienveillance et de réalisme reviendrait moins cher à la Collectivité que de multiplier ces places idylliques, depuis si longtemps en promesses... à réaliser !

Si notre démarche d'ancrage territorial se vit assez mal, la plupart du temps, en contradiction avec les règlements d'urbanisme, la faute n'en incombe pas seulement à nous les Voyageurs. Il faudrait aussi que les sédentaires s'interrogent : comment et pourquoi voulons-nous faire l'acquisition de terrains, à tout prix, en usant de stratagèmes pour déjouer vos manœuvres dissuasives et pétitions discriminantes, en nous obstinant à les viabiliser et aménager ces terrains en fonction de notre habitat traditionnel en caravane, disposé autour d'un chalet à usage de "salle commune, laverie, et sanitaire", sans concertation avec les services de l'Équipement ?

Au final, tout ceci joue en notre défaveur, additionnant l'humiliation des procédures administratives lancées contre nous, augmentant le coût financier de notre opération réalisée par contrainte, et renforçant la mésestime de la population sédentaire à notre égard.

Cette description qui cible cette commune peut aussi s'appliquer à d'autres où séjournent des membres de notre communauté. Près de 30 années d'ancrage sur le territoire n'ont pas permis de nous faire admettre, sauf rares exceptions, comme des administrés et des citoyens à part entière. Les tentatives de notre part se soldent par des fins de non recevoir qui n'incitent pas à persévérer. L'ancienneté des souches familiales présentes fait que nous sommes tolérés à condition de rester confinés dans un "ghetto" entre nous. Que des membres de nos familles s'avisent de se rapprocher par l'achat d'une parcelle, aussitôt c'est la levée de bouclier, la pétition discriminante, l'instrumentalisation du POS en vigueur, l'abus de la préemption.

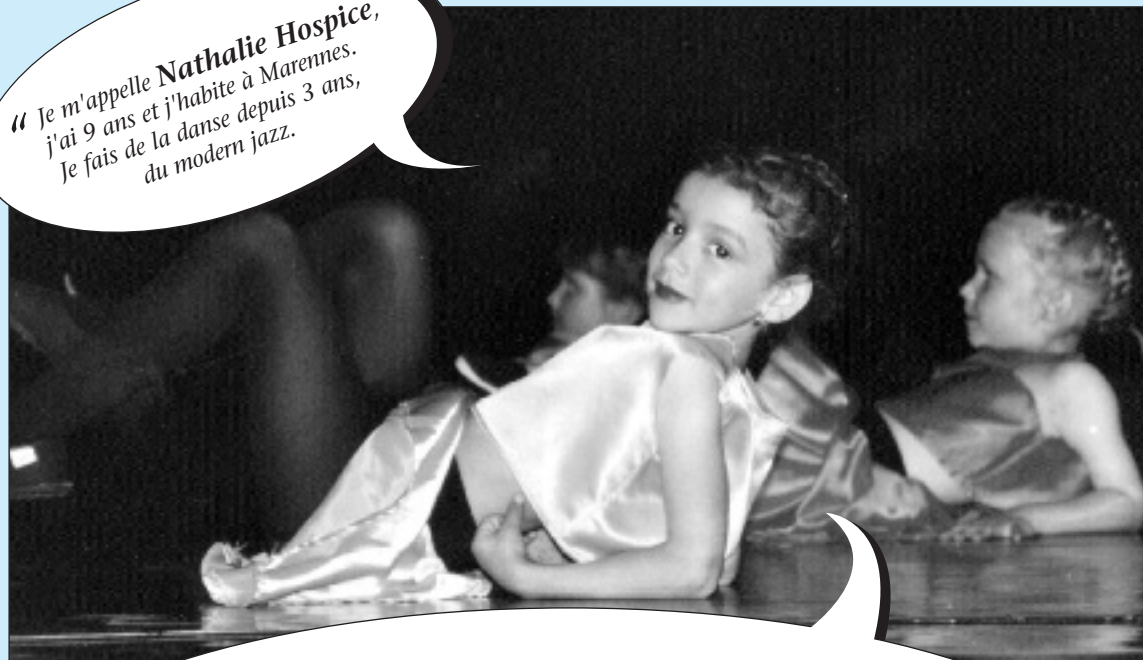
Nous voulons sortir de ce carcan, articuler harmonieusement notre mode de vie à celui de la population sédentaire, sans nous renier, ni imposer nos règles et notre mode d'habitat aux autres.

Enfin nous voulons que l'on s'écoute, que l'on se parle et que la réserve foncière ne soit plus un sujet tabou, dont la gestion n'appartient qu'au monde sédentaire.

Au nom de quel principe en serions-nous exclus ? Concertons nous sédentaires et Voyageurs pour dessiner un village où chacun peut s'épanouir.

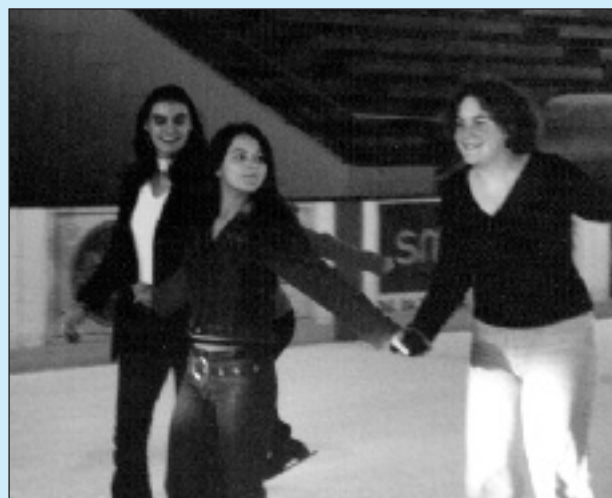
Roland GRUART ■

" Je m'appelle Nathalie Hospice, j'ai 9 ans et j'habite à Marennes. Je fais de la danse depuis 3 ans, du modern jazz. "



*J'ai commencé avec deux copines.
Au début, j'étais chez les petites, maintenant je suis en Moyenne 1, dans le cours des grandes.
On est 16 élèves. Il y a un garçon avec nous. On commence toujours par un échauffement.
A la fin de l'année scolaire ou en juillet, on fait un gala. Je n'ai pas peur quand les gens me regardent.
On est maquillées, coiffées et il y a la lumière. J'essaie de m'appliquer de plus en plus, de faire bien.
Je me sens bien quand je danse. Je voudrais apprendre le rock.
Le gala, c'est sur 3 jours, à St Symphorien d'Ozon.
On a déjà dansé sur Dalida, Jean Jacques Goldman la première année.
L'année dernière, en moyenne 1, c'était Abba et les Beach boys. Cette année, c'est Claude François.
Je veux être préparatrice en pharmacie, mais je veux continuer à danser, pour moi. "*

à la patinoire...



Tous les mercredis Alexia, Helena, Cécile, Johan et Calli viennent sur le terrain avec les camions écoles pour nous aider dans nos devoirs. Quelques fois nous organisons des sorties. Mercredi 4 février, nous avons été à la patinoire de Lyon. Nous avons pris le bus. Au début qu'on a mis les patins, on a tous eu peur de tomber. On se tenait tous sur les bords et puis petit à petit, on s'est lancé sur la glace. Au bout de deux tours de pistes on patinait presque comme des pros. Mikaël, Jacky, Manu et Johan faisaient beaucoup les malins mais on les a souvent vu par terre. Mailie et Stéphane avaient une technique très spéciale, ils couraient sur la glace au lieu de glisser. Au total, à la fin de la journée, ils étaient épuisés et ils ont bien dormi. C'était une belle découverte pour nous et il nous tarde d'y retourner.

Angela BEAUDIER ■

à propos du génocide

J'ai lu par le biais de mon amie Sabine des reportages écrits sur ce que le peuple Tsigane a subi pendant la dernière guerre mondiale. Son propre article est bien écrit et pleins de mots justes et compréhensible.

Ce que je voudrais dire à vous, Gadjé et vous aussi Voyageurs de toute ethnie, c'est que le génocide a bien eu lieu. Il ne faut pas l'oublier; ne pas oublier qu'il y a eu plus de 600 000 Tsiganes déportés et exterminés dans les "camps de la mort", comme on les appelait. Il faut nous souvenir de Dachau, camp de transit, puis Buchenwald et Auschwitz, camps synonymes de mort certaine, charnier humain. Souvenez-vous aussi du nazisme perpétré en 1942 sous le régime de Vichy où des centaines de Voyageurs ont été arrêtés puis enfermés comme du bétail avec d'autres personnes (Juifs, prisonniers politiques, de guerre) au vélodrome d'hiver avant d'être acheminés par train, dans des conditions monstrueuses au camp de la mort pour y être gazés puis brûlés dans les fours crématoires... Sans oublier tous ceux qui ont servi pour d'atroces expériences aux docteurs nazis qui sévissaient dans les camps.

Voyageurs, Gadjé, n'oubliez jamais ce que ces gens ont vécu. C'est une page de notre histoire, un douloureux souvenir du passé. Personne ne doit oublier que beaucoup de français, Voyageurs et Gadjé, sont morts pour la France. Voyageur, Gadjo, n'oublie pas ; n'oublie jamais cela.

Violette HOSPICE ■

Nous abordons dans ce numéro une période noire de l'histoire des Tsiganes, toutes communautés confondues. Pour participer à la construction de la mémoire des Gens du Voyage ; pour ne pas oublier leur histoire et la replacer dans celle plus large de la France.

Le génocide des Tsiganes d'Europe

Pendant la deuxième guerre mondiale, l'Europe a perdu 500.000 Roms et Sinti, Manouches, Gitans, gens du Voyage. Ce chiffre est une convention théorique retenue par les associations internationales des Roms afin de signifier que les pertes en vies humaines furent nombreuses et marquent à jamais de leur absence, leur histoire. Les Roms n'ayant jamais été comptés avec exactitude, il y a bien peu de chance de pouvoir connaître un jour l'étendue quantitative exacte du massacre.

La persécution contre les Tsiganes prit une intensité différente selon les pays où elle se déployait, mais suivit les mêmes modalités dans tous les pays. Concrètement, la persécution fut la plus féroce en Allemagne hitlérienne contre les Sinti, germanisés de longue date. C'est dans ce pays, à l'intérieur de la gueule du loup, que les pertes furent les plus massives. On considère ensuite que les pays annexés par le troisième Reich comme l'Autriche puis la Pologne et la Tchéquie, (pour ce qui est de l'Europe centrale), suivirent d'assez près les recommandations nazies en matière de persécution contre les Tsiganes. Leur sort dans ces pays fut très proche de celui des Sinti allemands. Ils furent très tôt internés en camps de concentration dans leurs propres pays avant d'être plus tard expédiés vers les camps de la mort de Pologne surtout.

En troisième lieu, ce sont les Tsiganes des pays occupés qui endurent les manœuvres exterminatrices des Etats satellites. On compte par exemple la Hongrie dans ce cas, et la France. Enfin il faut noter que l'Italie mussolinienne interna ses Roms en camps de concentration, tout comme la France, mais l'Espagne franquiste, ensablantée par sa guerre civile de 1936-39 ne livra pas de chasse aux Gitans, car elle n'en avait plus les forces à cette époque-là. On peut enfin considérer à part le cas de la Yougoslavie, car les Roms de ce pays furent pourchassés à la fois par les nazis envahisseurs et par les polices pro-hitlériennes oustachies et tchekniks d'alors, laissant dans la mémoire de ce pays un souvenir si sanglant avec son camp de Jasenovac, qu'il égale en horreurs ce que l'on connut ailleurs, en Pologne par exemple.

Dans tous les pays concernés d'Europe, les Tsiganes furent d'abord internés sur leur lieu de vie, dans leur proche village ou région, dans ce que l'on nomma des "camps de concentration" locaux. C'est le cas aussi bien en Allemagne qu'en France, en Italie ou en Europe orientale. Dans tous les pays d'Europe ce sont d'abord les Roms dit "vagabonds" ou "nomades" qui sont visés. S'il n'y a pas plus de vagabondage que de nomadisme au sens exact, dans l'histoire des Roms, il faut rappeler le caractère spécifiquement policier de cette appellation. Furent décrets nomades, les Roms exerçant un certain type de mode de vie, parfois en verdine* ou habitat mobile, mais pas toujours. Le cas est particulièrement visible en Roumanie pro-hitlérienne sous Antonescu, mais se retrouve dans tous les pays, notamment en France. Les Roms qui peuvent justifier d'un "domicile fixe" ne furent inquiétés dans tous les pays que dans un second temps, après que l'extermination des Roms dits "nomades" soit perpétrée. Pour ce qui est de la France, en tant que pays vaincu par l'Allemagne, il faut ajouter l'argument : étranger. Si par malheur les Tsiganes viennent d'Allemagne ou d'Alsace-Lorraine, s'ils sont des Sinti ou Manouches de souche germanique, ils sont traités par la France comme des ennemis, sans égard pour leur condition de victime de premier plan des nazis. S'ils sont originaires d'un autre pays étranger, ils sont traités en espions et ennemis de la patrie en danger. Ainsi, l'écrivain rom Mattéo Maximoff, d'ascendance russe, fut-il interné à Gurs.

D'une manière générale, après une première arrestation avec assignation à domicile, interdiction de circuler et contrôle par les gendarmes, avec ou sans internement à proprement parler en camps de concentration locaux, les Tsiganes furent dans un second temps, regroupés dans des camps de concentration nationaux de plus grande ampleur. Ce fut le cas en Allemagne comme en

France, par exemple à Montreuil-Bellay.

Dans les pays les plus actifs pour la solution finale des Roms, ils furent ensuite acheminés à partir de ces camps de concentration nationaux vers les grandes antichambres de la mort d'Europe de l'Est, Pologne surtout, mais pas seulement. Ainsi, par exemple dans le ghetto de Lodz, il y avait un immense espace spécifiquement réservé aux Roms, véritable gare de triage avant les chambres à gaz. Le plus célèbre est demeuré à juste titre le familienlager d'Auschwitz-Birkenau, qui fut détruit en une seule nuit, le 3 Août 1943.

Il faut donc rappeler quelques vérités élémentaires :

A l'heure actuelle, nous ne connaissons encore que très peu l'histoire de l'extermination des Tsiganes d'Europe et rien ne nous permet aujourd'hui de conclure d'une manière définitive. Ce serait très imprudent, car de génération en génération, de nouvelles recherches éclairent progressivement ce douloureux passé.

Aussi peu et aussi mal que nous connaissions cette tranche d'histoire, les associations de Roms de toute l'Europe demandent la reconnaissance publique de leur génocide dans tous les Etats concernés, reconnaissance qui bouleverserait l'identité des Roms dans leurs pays respectifs.

L'on ne comptabilise généralement que 145 Roms de nationalité française, exterminés à Auschwitz dans les chambres à gaz, et inscrits dans le mémorial des Tsiganes à Auschwitz. C'est dire l'état embryonnaire des connaissances.

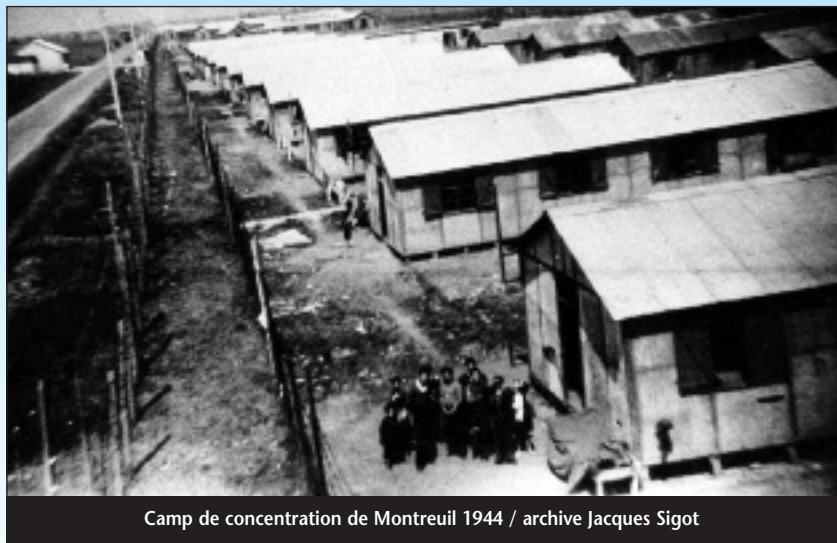
Pour envisager l'état de la persécution des Roms sous les régimes autoritaires d'alors, il faut considérer les persécutions morales tout autant que matérielles, les famines, les maladies par manque d'hygiène, le typhus, les paniques, les terreurs, les morts par blessures, par épuisement, par mauvais traitements et violences, etc, tout autant qu'en camp de concentration national et en camp d'extermination international. C'est dire qu'on est très loin de mesurer la réalité du malheur qui s'abattit sur nos concitoyens pendant la seconde guerre mondiale.

Enfin il faut signaler que les réparations monétaires, dans le cas spécifique des Tsiganes, sont d'un montant si minime, par exemple 4000 francs français une fois pour toutes, soit six cents euros environ, qu'il n'a rien à voir avec les réparations versées à d'autres groupes de persécutés d'alors. Encore ces réparations atteignent-elles rarement leur cible.

C'est pourquoi nous ne sommes pas sortis de la dénégation et de la réfutation de ce génocide qui se fraye très péniblement un passage jusqu'à la conscience collective française. Puissent les Tsiganes, (Gens du voyage, Gitans, Roms Manouches ou Sinti) de ce pays connaître le jour de la reconnaissance publique de leur persécution d'il y a un demi-siècle.

Claire AUZIAS ■

* verdine : voiture



Camp de concentration de Montreuil 1944 / archive Jacques Sigot



Un camp de concentration pour les Tsiganes pendant la Seconde Guerre mondiale Montreuil-Bellay 1941-1945

Un peu de vocabulaire pour commencer. Est-ce parce qu'il avait été français et non pas allemand, il m'a été expressément demandé de ne plus employer le mot de "concentration" à propos de ce camp. Pourtant, les documents de l'époque l'utilisaient, des journaux demandaient des gardiens pour "le camp de concentration de Montreuil-Bellay". Les mots changent, mais pour moi, celui que l'on me refuse dit exactement ce qu'il en était, et il ne me viendrait pas à l'idée de confondre ce camp avec d'autres de "rééducation", ouverts dès mars 1933 en Allemagne, de "transit", comme ceux de Drancy et de Compiègne, de "travail", comme celui de Gusen, annexe de Mauthausen, de "représailles" ou "d'extermination", comme les symbolise définitivement Auschwitz-Birkenau. Comment s'y reconnaître, et comment, avec des mots que l'on ne sait plus lire, écrire tous les drames des victimes de tous les camps que l'homme a su ouvrir pour ses semblables ?

Un camp pour les Tsiganes... et tous les autres

Le camp de Montreuil-Bellay fut à l'origine une poudrière que le ministère de l'Armement avait décidé de construire dès janvier 1940. Furent alors embrigadée une compagnie d'environ 300 soldats républicains espagnols astreints à ces travaux forcés préférés au refoulement vers l'Espagne franquiste et à une mort certaine. Le 19 juin 1940, les entreprises et les Espagnols s'enfuirent avant l'arrivée des Allemands.

Jusqu'en mars 1941, le site devint un stalag que l'occupant fit entourer de barbelés et dans lequel il interna les militaires interceptés sur les routes, et des civils d'une quinzaine de nationalités différentes, dont les ressortissants britanniques de l'Ouest de la France. Hitler s'enlisait alors dans l'incertaine Bataille d'Angleterre. Ce fut la seule période au cours de laquelle le camp fut administré par l'ennemi. Après la libération de la plupart des civils, les soldats français furent envoyés en Allemagne comme prisonniers ; les célibataires anglais furent envoyés dans un camp à Saint-Denis, près de Paris, où ils restèrent jusqu'en août 1944, les couples étant tenus à résider sous surveillance dans des hôtels de Vittel.

Du 8 novembre 1941 au 16 janvier 1945, la France fit du site un camp pour "individus sans domicile fixe, nomades et forains, ayant le type romani". Ils étaient Manouches, Gitans, Roms, Sintés, et plus généralement Tsiganes, terme que nous employons aujourd'hui mais que les intéressés refusent. De "type romani", comme le précisa le préfet du Finistère dans une note retrouvée dans les archives départementales du Maine-et-Loire, ce qui confirme le caractère raciste de la mesure. Ces Tsiganes, par familles entières, venaient d'une multitude de petits camps ouverts suite à la loi du 6 avril 1940 signée par Albert Lebrun, dernier président de la 3e République, loi qui stipulait que ces nomades devaient être rassemblés dans des communes désignées sous surveillance de la police et qui fut appliquée avec zèle par Vichy. Mais le préfet de la Gironde avait déjà sévi dès le 14 mai 1940 en envoyant un couple et ses dix enfants dans le camp de Mérignac (Gironde). Furent aussi internés à Montreuil des clochards arrêtés dans les rues de Nantes au début de l'été 1942, et qui disparurent quasiment tous avant la fin de l'hiver qui suivit.

Jusqu'en janvier 1943, les nomades furent gardés exclusivement par des gendarmes ; ensuite par des gendarmes et des jeunes gens de la région qui échappaient ainsi à la "Relève forcée" puis au STO (Service du Travail Obligatoire) en Allemagne.

En juin et juillet 1944, le camp fut sévèrement bombardé par les alliés qui avaient sans doute appris que l'on avait un temps fait confectionner par les internés des filets de camouflage pour l'ennemi. La clôture et des baraquements ayant été très endommagés, les nomades furent conduits dans un second lotissement de l'ancienne poudrière. Première quinzaine de septembre 1944, furent parqués derrière les barbelés désertés 145 soldats vaincus du Reich, dont 107 Géorgiens, Russes "blancs" fidèles à l'ancien régime qui avaient espéré que Hitler vainqueur leur rendrait leur Tsar, et 30 Italiens. Puis ce fut le tour des collaborateurs locaux eux-mêmes bientôt transférés dans le camp de Châteaubriant pour échapper au triste sort que leur réservaient des compatriotes avides de vengeance et de défolement.

Enfin la Libération... mais pas pour les internés de Montreuil

Les Tsiganes réintégrèrent les baraquements du camp principal début octobre.

Si, pour les Angevins, la Libération avait brisé les chaînes de l'occupation, pour eux, la guerre n'était pas terminée, et ils ne quittèrent Montreuil que le 16 janvier 1945... pour être expédiés sans autre forme de procès dans ces autres camps de concentration de Jargeau et d'Angoulême où certains restèrent jusqu'en juin... 1946 !

C'est que l'on avait besoin du site de Montreuil-Bellay pour de nouvelles victimes de cette guerre qui n'en finissait pas, et le 20 janvier 1945, arrivèrent 796 civils allemands, dont 620 femmes et 71 enfants, arrêtés dans l'Alsace reconquise, et précédemment internés au Struthof. Beaucoup périrent au cours des mois de l'hiver, vu les conditions matérielles lamentables et l'âge avancé de nombre d'entre eux. Ce qui provoqua leur transfert, en novembre, dans le camp moins dur de Pithiviers (Loiret). Au printemps 1946, un escadron d'un régiment de Chasseurs d'Afrique de l'armée française les remplacèrent pendant quelques mois, mais les barbelés et les miradors avaient disparu. Enfin, toutes les installations, sauf la prison, une cave souterraine d'une ferme qui avait brûlé au début du siècle, furent vendues aux enchères par les Domaines, le 22 octobre 1946.

Restent aujourd'hui quelques ruines de marches et de fondations, et une stèle dont la plaque commémorative, dans son laconisme officiel, ne dit rien, ou si peu, de toutes ces souffrances si longtemps occultées et non encore toutes reconnues ni assumées.

Jacques SIGOT ■

Témoignage : le devoir de mémoire

Voici le témoignage de Pierre Lenestour. Il nous raconte, par le biais de sa femme Delphine, ce qu'il a vécu pendant la guerre. Ce couple habite dans le département de la Charente. Nous remercions Mr Vaudon, directeur du Centre Social des Alliers à Angoulême qui nous a permis de recueillir ce témoignage.

"Au début 1944, on a été arrêtés avec mes parents. J'avais 8 ans. On a été emmenés à La Tache, puis au camp des Alliers. On a mis 15 jours pour y aller. Ceux qui avaient une roulotte vivaient dedans ; pour les autres ils étaient en maison, sans portes. On était entre 2000 et 2500 personnes dans le camp. Les enfants étaient obligés d'aller à l'école. C'était les femmes qui la faisait. Mon père était obligé de travailler à la poudrière d'Angoulême. Il fabriquait des armes. Mais l'Allemagne a fait sauter la poudrière alors il n'avait plus de travail, et donc plus le peu d'argent qu'il recevait. On s'est retrouvé sans le sou. On était nourri par la cantine du camp : une louche de soupe aux asticots et un fromage blanc, sans matière grasse.

Il n'y avait que des Voyageurs dans le camp. Les autorités avaient peur d'eux ; comme ils étaient sur les routes, ils pouvaient aider les résistants. Alors, ils nous ont enfermés, obligés à rester dans ce camp. Mais nous on a eu de la chance d'être au camp des Alliers. Dans ma famille, certains ont été transférés en Allemagne, ils ne sont jamais revenus. On est restés 3 ans dans ce camp. Ceux qui avaient des roulettes sont restés plus longtemps. Ils ne savaient pas où aller. Ceux qui avaient une maison, comme ma famille, sont rentrés chez eux. Notre maison a été pillée, il ne restait rien. On n'a pas racheté de roulotte. La France, je veux dire le gouvernement, ne nous a pas aidés, pas dédommagés, de ce qui avait été volé dans notre maison. On a été oublié par le gouvernement. Pas de merci, ni hier, ni aujourd'hui."

Les horreurs du passé, Pierre ne peut les oublier. Alors il en parle, pour que l'on sache, comprenne ce qui s'est passé. Mais aussi pour pas que ça recommence, même si pour ce couple la situation des Voyageurs s'est vite dégradée ces derniers temps, même s'ils sont toujours autant discriminés.

"C'est tellement dur la guerre qu'on croit que ce qu'on raconte n'est pas vrai, pas possible. Et si. C'est traumatisant d'être enfermé, d'avoir un laisser passer pour sortir acheter un peu de nourriture. On avait faim, on voyait les gens mourir autour de nous, de faim, de froid, on entendait les enfants pleurer tous seuls, sans plus personne avec eux. Quand l'Allemagne bombardait le camp, on allait se réfugier dans le bois."

Propos recueillis par Sabine FRESSARD ■



Camps ayant enfermé des Tsiganes pendant la Seconde Guerre Mondiale (Jacques Sigot, janvier 2004)

L'ARTAG donne rendez-vous à tous ses adhérents, ses partenaires ainsi qu'à tous les Voyageurs et leurs amis le mardi 27 avril à 18h30 à Décines pour son assemblée générale.

(Nous nous retrouverons à la maison des sociétés, 5 rue A. Lumière)

Insertion par l'économique

ARTAG rejoint le projet européen PDD/CODIPE, piloté par l'UNISAT et qui regroupe des associations de Gens du Voyage de France (Tarbes, Bordeaux, Annecy, Lorient, Evry, Strasbourg et Lille) concernant les discriminations à l'emploi que ressentent les Voyageurs. Il s'agit de développer un certain nombre de réponses et d'essayer de les modéliser. L'ARTAG travaille dans deux directions : la création d'outils de gestion des micro-entreprises adaptées aux Voyageurs et l'approche de l'activité salariale. Ce projet, en lien avec des partenaires irlandais se traduit par des rencontres ; Une Voyageuse de la région lyonnaise est partie fin mars pour une rencontre avec des travailleurs irlandais à Dublin. Nous vous présenterons cette action dans le prochain numéro.

X. P. ■

Une journée au parc de la Tête d'or

Infirmière de métier, Marie-Jo s'est tournée vers la psychologie et effectue dans le cadre de sa maîtrise un stage à l'ARTAG. Elle intervient ainsi sur le terrain de St Priest ; depuis plusieurs mois, elle anime une activité dessin avec les enfants, sur le terrain d'abord puis au centre social des Oliviers, tout proche de la rue de Provence où se situe le terrain. Les activités se sont diversifiées : les familles sont ainsi parties à la découverte des animaux du parc de la Tête d'or à Lyon.

Et souhaitent vivement de nouvelles sorties.

C'était une grande première !



On a passé un après-midi au parc de la Tête d'or ; on était 26. Les enfants se sont régalés. "Tout le monde était content car cette promenade nous a sorti de notre terrain de St Priest, et des mercredis habituels. Les girafes et leurs petits, les tortues avec leurs huit à douze petits nous ont beaucoup plu." Les singes ont eu aussi beaucoup de succès. Les enfants ont été déçu car ils n'ont pas eu de bonbons, de gaufres ou de barbe à papa, ni à maman... à cause des finances. Mais ils se sont vite consolés.

"On attend la prochaine sortie maintenant." Quand et où ?

Propos recueillis par Marie-Jo JAMOND ■



Participation au "Monde est mon village"

L'ARTAG a participé à la manifestation organisée pour la ville de Feyzin par Innovation et Développement "le monde est mon village". Pour s'ouvrir au monde, prendre conscience de la mondialisation et de ses enjeux ; Pour s'ouvrir aux autres cultures et modes de vie, connaître d'autres manières de fonctionner, de penser.

Une occasion pour l'ARTAG de faire connaître aux Feyzinois le travail de l'association et la population des Gens du Voyage. Le stand a connu un beau succès, les personnes présentes intéressées et les échanges enrichissants. Des animations musicales étaient proposées toute la journée. Da Capo Zirkus, un groupe de musique tsigane a été très apprécié du public.

Sabine FRESSARD ■



INFO PRATIQUE : LE PRÊT CARAVANE

Depuis 2003, la Caf de Lyon propose un prêt pour l'achat d'une caravane à usage d'habitation pouvant atteindre un montant **maximum** de 4000 €. Ce prêt est le fruit d'une étroite collaboration entre Mme Aldeguer, responsable du département développement social de la CAF de Lyon, et l'ARTAG qui ont porté ce projet depuis 2001.

En 2003, huit ménages ont bénéficié d'un prêt caravane pour des montants variant entre 3812 euros et 4000 €. Le remboursement de ce prêt à 0 % s'étale sur une durée de 5 ans. Les mensualités sont directement prélevées par la CAF sur les allocations familiales.

Cette année, le prêt est reconduit, il est donc possible **pour les familles qui remplissent les conditions** posées par la CAF de faire une demande.

● Quelles sont les conditions ?

Il faut être **allocataire de la CAF de Lyon** et avoir **au moins deux enfants en bas âge** (jusqu'à 12 ans).

Le prêt est destiné aux familles qui doivent améliorer leur habitat (par exemple, la caravane actuelle est trop petite, trop abîmée...) et qui ont des difficultés pour acheter une caravane.

Ce prêt est accordé uniquement pour une caravane qui n'a pas encore été achetée ! Le montant du prêt sera versé directement au commerçant, qui doit être un professionnel.

● Comment procéder ?

Si vous êtes intéressé par ce prêt, **prenez contact avec l'Artag**. Vous pouvez vous munir d'un **devis** correspondant à la caravane que vous souhaitez acquérir.

Prenez le temps de bien choisir la caravane pour laquelle vous demandez un devis : le prêt sera accordé pour la caravane désignée par ce devis.

Contact : Tatiana BECHAUX ■

A propos d'événements festifs

Voici un petit récapitulatif des festivals de musique Tsigane en France. Musique Tsigane sous toutes ses formes, pour des événements réguliers qui sont devenus au fil des années incontournables pour celui qui souhaite, plus qu'écouter cette musique, s'ouvrir à d'autres choses. (cf "La musique, source d'acceptation" in Monde Tsigane n° 8 - juillet 2003).

Ces manifestations ont lieu à partir du mois de mai et sont transmises dans l'ordre chronologique. Avis aux amateurs.

La série commence avec Gipsy Swing. Ce festival a lieu à Angers et sa proche banlieue au mois de mai. Il est organisé par le service d'accueil des Gens du Voyage d'Angers-Agglomération. Expos photos et séances de cinéma accompagnent les soirées musicales.

Le Bal Tsigane, qui se tient en mai aussi, est organisé dans le nord de la France, à Villeneuve d'Ascq, à l'initiative des associations Lanso et "Danse à Villeneuve d'Ascq". Les musiciens tsiganes et Gadje se côtoient le temps d'une soirée de danse.

Nuits gitanes et d'ailleurs propose une rencontre autour de la musique. Organisée par OCF la passerelle, à Fontenay-le-Comte en Vendée.

Le festival Django Reinhardt a lieu fin juin à Samoie-sur-Seine (département 77), là où le guitariste a vécu les dernières années de sa vie. Il est organisé par l'association du festival artistique et culturel Django Reinhardt.

Le festival international tsigane de Strasbourg se déroule fin juin également et est mis en place par l'Appona (Association pour la Promotion des Populations d'Origine Nomade d'Alsace). Des artistes venant des quatre coins du monde côtoient les artistes locaux, mis en valeur lors de cette manifestation.

Mosaïque Gitane se déroule pendant l'été à Arles. Cet événement se fait autour des musiques et danses tsiganes. Il est organisé par l'association du même nom, créée par Chico (guitariste des Gipsy Kings).

S.F. ●

Des nouvelles de Sinti Swing

Les quatre musiciens poursuivent leurs rencontres avec le public. Le groupe se produit tous les jeudis soir à la brasserie Kanterbraü place Bellecour. Puis il jouera beaucoup ce printemps à Genève, lors de différentes manifestations. Il reviendra sur nos terres rhônalpines le 29 avril à Bourg-en-Bresse pour un concert avec les élèves de la classe master (cf Monde Tsigane n°9-octobre 2003), puis à la brasserie Georges le 17 mai. Les musiciens se produiront lors de festivals pendant l'été, dans l'Ain et en Suisse. Nous les retrouverons à la brasserie Georges dès le mois d'octobre.

S.F. ●

Pour en savoir plus... Sur le génocide

Pour une compréhension globale des persécutions, de la politique d'internement et d'extermination des Tsiganes pendant la seconde guerre mondiale, cette noire période, voici une sélection non exhaustive parmi les nombreux ouvrages et documents de toutes sortes. Ils décrivent tous la condition des Tsiganes pendant la seconde guerre mondiale en France, en Allemagne ou d'autres pays qui ont subi, directement ou non, la logique guerrière de génocide des nazis.

Samudaripen, le génocide des Tsiganes



C. Auzias
L'esprit frappeur
1999
"Ce livre relate l'histoire d'un génocide perpétuellement nié." L'auteur nous décrit, pays par pays, la politique menée pendant la guerre à l'encontre des Tsiganes.

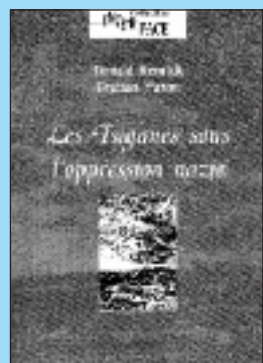
Document disponible à l'ARTAG

Destins gitans

D. Kenrick, G. Puxon
Gallimard 1995

L'histoire du génocide dans l'histoire plus large des Tsiganes, comme pour mieux montrer que la période noire de la guerre n'est qu'une continuité des persécutions et répressions à l'égard des Tsiganes, établies sur des préjugés et fausses représentations

Les Tsiganes sous l'oppression nazie



D. Kenrick, G. Puxon
Collection Interface Edition CRT et CRDP
Midi-Pyrénées 1996

Une collecte de témoignages qui rend compte de l'histoire des Tsiganes durant cette période. Une seconde partie décrit l'histoire de l'Allemagne nazie et de sa politique envers les races inférieures.

Document disponible à l'ARTAG

Un camp pour les Bohémiens, mémoires du camp pour nomades

Saliers Mathieu Pernot
Actes Sud 2001

A partir de photos de personnes internées à Saliers, ainsi que certains de leurs témoignages, ce livre est la mémoire du site, dont aucune trace ne subsiste aujourd'hui.

La route du Rom

D. Daeninckx
Roman policier qui revient sur l'occupation allemande dans la Manche pendant la seconde guerre mondiale, les camps d'internement de cette région, la politique de la France collaboratrice à l'égard des Tsiganes.

1939-1946, France : l'internement des Tsiganes n°6 (2/1995) et L'internement (II) : des lieux de mémoire n°13 (1/1999)



Revue Etudes Tsiganes
Les deux volumes se consacrent à écrire une partie cachée de l'histoire des Tsiganes. Il est abordé la politique et logique qui ont amené au génocide les autorités et ses conséquences en France : l'internement. Le second volume a été édité à la suite du colloque d'Arc Et Senans, là où se trouvait un camp.

Document disponible à l'ARTAG

Ces barbelés oubliés par l'histoire Un camp pour les Tsiganes... et les autres, Montreuil-Bellay 1940-45

J. Sigot
Edition Wallada 1994
La ténébreuse histoire de ce camp, basée sur les archives. (cf "Un camp de concentration pour les Tsiganes pendant la seconde guerre mondiale" P4-5 de ce numéro).

La persécution des Tsiganes par les nazis

G. Lewy
Edition Les belles lettres 2004
Où l'on comprend que malgré la semblable conséquence qu'a été l'extermination en masse des Juifs et des Tsiganes, la politique des nazis envers ces deux peuples a été différente : le génocide infligé aux Tsiganes vient de la pression de la population allemande au pouvoir nazi.

Routes sans roulettes

M. Maximoff
Concordia 1993
Récit autobiographique. On découvre la vie de cet écrivain Tsigane, l'histoire de sa famille, depuis 1810 jusqu'à son retour à Paris en 1944, après avoir vécu l'exode et l'internement. Un témoignage direct, rare.

Un camp de concentration français Poitiers 1939-1945

P. Levy
Edition Sedes Collection Regards sur l'histoire 1995
Etude de l'histoire de ce camp pour comprendre celle des camps de concentration de la zone occupée de France.

De la science raciale aux camps les Tsiganes dans la seconde guerre mondiale

K. Fings, H. Heuss, F. Sparing
Edition CRT et CRDP Midi Pyrénées Collection Interface 1997
Où l'on nous explique la politique anti-tsigane des nazis, ses principes et ses effets, les initiatives locales qui ont mené jusqu'à l'internement et l'extermination de cette population.

Pour terminer cette bibliographie, notons un site qui consacre une large partie au génocide, en mémoire des ancêtres de l'auteur : www.geocities.com/Paris/5121/patrin.htm

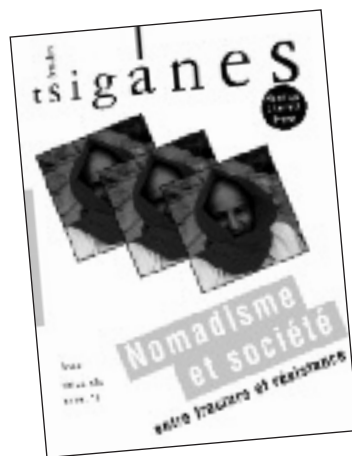


Tsigane, heureux si tu es libre !

Alain Reyniers
Editions UNESCO Mémoires des peuples 1998

Cet ouvrage est un outil pédagogique pour comprendre et accepter le monde du voyage. On ne tombe pas dans le folklore, mais on découvre une réalité, hors de tout préjugé. Un livre d'approche, pour aller vers ce monde méconnu, ce peuple mythique que sont les Tsiganes. Allons "à la rencontre de l'univers tsigane" grâce aux thèmes abordés : culture, voyage, histoire, musique.... Puis partons

"sur les pas des Roms en Europe centrale et orientale". Des informations pour connaître les bases de la société Tsigane, des poèmes, des photos, du vocabulaire Romani pour agrémenter les écrits, une filmographie, une bibliographie, et un CD-Rom accompagnent les textes.



Nomadisme et société entre fracture et résistance

Revue Etudes Tsiganes n°17 (1/2004)
Il y a des hommes qui marquent leur époque, leur profession, les milieux qu'ils côtoient. Bernard Provot était de ceux-là. Son enfance, marquée par l'attrait du

désert et le goût du voyage, devait le préparer à une vie toute entière tournée vers la quête de sens. S'il allait faire preuve de curiosité intellectuelle et d'enthousiasme dans bien des domaines, c'est à l'égard des Tsiganes qu'il manifesterait une soif de comprendre débouchant sur une œuvre écrite abondante. En tant qu'auteur, Bernard Provot se singulariserait par une écriture sous forme de chroniques, mêlant pensée conceptuelle et données concrètes. Il réfléchirait sur des thèmes aussi divers que l'accueil et le stationnement des populations nomades (avec, en tout premier lieu, l'examen critique du terrain des Moline, à Angoulême, dont il fut responsable), l'habitat mobile et sa place à la marge ou au sein de la cité, la législation qui touche les Gens du Voyage, les relations entre la société majoritaire et le monde tsigane en tant que groupe minoritaire.

La revue Etudes Tsiganes rend ici hommage à Bernard Provot qui fut longtemps son rédacteur en chef et directeur d'UNISAT-Etudes Tsiganes. L'acuité et la puissance de son regard sur les actions et les politiques mises en œuvre en direction des Tsiganes et des Voyageurs font de ses textes écrits tout au long de trente années de pratique, des repères s'imposant à tous ceux qui, au-delà des techniques et des schémas, cherchent l'établissement du droit.

Ce numéro est au prix de 23 € + 3 € de port
Contact : Etudes Tsiganes 01 40 35 12 17

Persécutions d'hier et d'aujourd'hui

Persécutions, répression, politique d'internement et d'extermination, génocide... des mots empreints d'horreur nous viennent à l'esprit lorsque l'on parle ou pense au sort réservé aux Tsiganes pendant la seconde guerre mondiale.

Maintenus de force dans des lieux insalubres, dans des conditions de vie indécentes, quelle pouvait être la vie de ces citoyens français pendant cette période de guerre ? L'on comprend pourquoi les Tsiganes ont tu cette partie de leur mémoire, pourquoi ils n'en parlent pas et surtout aux Gadjé que nous sommes.

Mais leur génocide et toutes autres tentatives pour les cloisonner, les faire devenir autre, les persécuter, viennent des représentations négatives des sédentaires à leur égard, des mythes, des préjugés transmis de génération en génération, aux origines lointaines. L'histoire d'un peuple, faite de répressions et persécutions. Et cela bien avant que les nazis soient au pouvoir.

Pour eux, les Tsiganes représentaient "un fléau dont les générations futures devaient être libérées". Tant de préjugés et de représentations négatives ont amené certains hommes à vouloir exterminer tout un peuple. C'était il y a 50 ans. On est tombé dans l'horreur totale, l'apogée de l'ignominie. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Jusqu'où peut-on aller à cause de représentations négatives avec en prime rejet, peur, fantasmes, intolérance ? Ces mots sonnent toujours si vrais aujourd'hui. A-t-on vraiment repensé nos représentations, nos préjugés ? Ne laisse-t-on pas des personnes vivre sans eau ni électricité, sur des terrains insalubres, dangereux parce qu'au bord d'autoroutes ou d'usines de produits chimiques ? Ne les expulse-t-on pas, ces mêmes personnes, lorsqu'elles se posent là où elles peuvent, là où un minimum de confort peut leur être donné (ou elles peuvent le prendre plutôt) ?

Alors nous ne sommes pas ces barbares qui tuaient il y a 50 ans au nom d'une haine envers tout un peuple. Nous nous pensons beaucoup plus évolués. Mais nous ne permettons pas à ces communautés du voyage de vivre décemment, nous sommes intolérants au point de ne pas les laisser vivre selon leur culture, nous avons peur d'eux, de leurs différences. Nous n'acceptons pas qu'ils soient différents de nous, que leur mode de vie soit différent du nôtre. Est-ce vraiment moins pire que les horreurs commises pendant la guerre, que la politique d'internement et d'extermination menée à ce moment ?

J'entends des Voyageurs dire qu'on revient au temps d'avant, qu'on les force à ne plus voyager, vu les risques et les difficultés à trouver une place. Ca leur rappelle le temps de la guerre.

Et vous ?

S. F ■

Sur les agissements des uns et des autres

Les associations de défense des intérêts des Voyageurs éprouvent des difficultés à convaincre les élus de la nécessité de créer des aires... On se croirait en pleine fiction...

● Opposés au schéma :

Les Maires ne sont pas d'accord avec le Schéma Départemental ; ils refusent tout simplement d'appliquer la loi ; ils souhaitent en faire le moins possible en terme d'accueil et de lieux de stationnement pour les Voyageurs ; par contre ils souhaitent la police partout, la répression à tout va.

Dans certains départements, comme en Val d'Oise, le schéma a été annulé. Les raisons ? Le schéma néglige les aspects sociaux (accès aux soins, à l'insertion professionnelle...), selon les maires qui le dénoncent. Le font-ils réellement en pensant aux Voyageurs ou est-ce encore une façon de nous faire oublier l'intolérance et le manque de responsabilité de nos élus ?

Des jalousies existent entre les communes : entre celles qui ont beaucoup de places à créer et celles où les besoins sont peu nombreux. Pourquoi cette différence de traitement, s'indignent les Maires. Pourquoi ne pas répartir ? N'ont-ils pas lu le schéma départemental qui a élaboré la carte d'implantation des aires après avoir évalué les besoins des Voyageurs ?

● Manque d'aires d'accueil :

Un exemple pour bien comprendre : l'agglomération de Bordeaux peut accueillir 92 caravanes. Soit. Et 600 caravanes ont été dénombrées dans ce secteur.

S'il y a autant de stationnements sauvages, c'est peut-être parce qu'il manque de lieux d'accueil, non ?

On voit dans les journaux des articles relatant une expulsion, avec interview des propriétaires des lieux investis sauvagement, les nuisances causées...

C'est vrai que ça fait des nuisances, un stationnement sauvage. Ou s'écoulent les eaux usées ? et les toilettes ? ... Ce qu'on ne dit pas dans ces articles, c'est que bien souvent les expulsions concernent des semi-sédentaires, comme on les appelle, ces Gens du Voyage qui tournent de ville en ville au gré des expulsions et qui attendent un terrain où se poser à long terme. L'expulsion remet les Voyageurs sur le chemin. Ou s'arrêtera-t-il ? Les maires ne sont pas dupes : ils savent que quelques heures après un autre terrain sera occupé. Et puis on parle des frais d'expulsion. Et si les maires investissaient les mêmes sommes pour la création d'une aire...

● De la bonne volonté ?

Si les maires créent les aires préconisées par le schéma départemental, ils souhaitent ensuite l'application des lois (Besson et Sarkozy). C'est en effet une contrepartie. Mais attention à respecter quelques principes de base : normes techniques, place suffisamment grande, lieu salubre et non dangereux... C'est là que le bât blesse.

Certains maires prévoient des aires là où existent des risques d'effondrement du terrain, sur un terrain n'appartenant pas à la commune, au camping municipal... Et oui, ils osent...

Effet d'appel d'air(es) : si sur un secteur géographique, une seule commune joue le jeu et crée une aire, celle-ci se trouvera rapidement saturée. En effet, les Voyageurs les premiers arrivés n'en repartiront pas forcément, comprenez : soulagés d'avoir trouvé un lieu de stationnement... Que dire aux autres Voyageurs qui voudront faire une halte ?

● Revue de presse :

Une habitante, traumatisée par la venue de Voyageurs : "Même si les Gens du Voyage font tout pour être bien, ils inspirent la crainte du vol, du cambriolage". Et elle celle de

l'ignorance.

Un maire : "Un commissariat à côté (d'une aire), c'est l'idéal".

Un commerçant : "Je crains pour l'image de marque de la ville" si des Voyageurs y stationnent.

Un maire : "J'ai donné mon accord (pour un stationnement sur terrain communal), c'est loin de tout".

Quant aux propos diffamatoires du Préfet de l'Hérault sur les Gens du Voyage : Avoir été débouté n'enlève rien au fait qu'il a proféré des propos racistes. Et que penser des représentants de notre état de droit, et de ce qu'ils font de l'égalité-liberté-fraternité de notre république ?

● Un peu de bon sens :

Un responsable associatif : "Chasser les Gens du Voyage ne les incite pas à être citoyen" et à avoir confiance en les Gadjé.

Un maire compréhensif : "Tant que les aires ne seront pas réalisées, la situation sera explosive."

Le collectif 14 septembre demande la création de lieux provisoires. En attendant les aires...

Vie et Lumière a passé un accord avec le maire d'une commune pour pouvoir stationner. La mairie a mis à disposition un peu de confort et les Voyageurs ont payé une "location". Le maire souhaite un rapprochement entre ses administrés et les Gens du voyage, pour que disparaisse peur et rejet.

● Pour finir :

Voici 5 règles pas très difficiles à mettre en place pour que tout se passe mieux lors des créations de lieux de stationnement :

- 1—Travailler avec les Gens du Voyage
- 2—Prendre en compte les différents types de séjour (passage, semi-sédentaires et permanents)
- 3—Localiser dans le SD les aires
- 4—Communiquer avec les riverains, permettre leur intégration, la rencontre
- 5—Prévoir des lieux provisoires. ■

ABONNEMENTS

Je souhaite être abonné(e) à "Monde Tsigane"

Pour un an (soit 4 numéros, à partir de la date d'abonnement)

● Abonnement d'un an (soit 4 numéros)

un seul exemplaire 15 € 7,5 € étudiants et bénéficiaires des minima sociaux

5 exemplaires 20 €

10 exemplaires 25 €

Pour tout autre nombre d'exemplaires, contactez-nous au 04 72 04 16 80

● Abonnement de soutien d'un an 76 €

Je souhaite adhérer à l'Artag et verse une cotisation annuelle de 15 €
(L'adhésion ne donne pas droit gratuitement à l'abonnement au journal)

NOM PRENOM.....

ADRESSE.....

..... CODE POSTAL..... VILLE.....

TELEPHONE E-mail.....

Merci de joindre un chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Artag, BP 105 69151 Décines LYON France Cedex

Monde Tsigane

Artag

Editeur : Artag / 15 ch A.Renoir
69120 Vaulx-en-Velin / LYON FRANCE
Tél : 04 72 04 16 80 / Fax : 04 78 82 06 88
E-mail : artag@wanadoo. Fr

L'Artag est une association fédérée au réseau de l'UNISAT

Directeur de publication :
Marie Claire BORTOLOTTI

Directeur de rédaction :
Philippe ETIENNE

Comité de rédaction :
Jean BONNARD
Violette BORTOLOTTI
Marie CANNIZZO
Sabine FRESSARD
Myriam MARTY
Xavier POUSSET
Arlette PREVOST

Conception Graphique : N. NAVARRE
Photographie : ARTAG
Imprimerie : DUPLI
Prix du N° : 3,8 €

Abonnement annuel : 15 €

CPPAP : 0404 G 81529
N° ISSN : en cours
Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2004
Nombre de pages : 8
Tirage : 1000 exemplaires

Trimestriel :
Janvier / Avril / Juillet / Octobre